

**PROTOCOLE DES JEUNES JUGES
2020-2021**



Edito	
Modification exceptionnelle 2020	p1
Jeunes Juges Départementaux (JJD)	p2
Formation et certification des Jeunes Juges Départementaux	p2
Référents des Comités Départementaux	p2
Jeunes Juges Régionaux (JJR)	p3
Formation et certification des Jeunes Juges Régionaux	p3
Jeunes Juges FFA en cadet	p4
Le devenir du Jeune Juge FFA en cadet	p4
Jeune Juge scolaire	p5
Passerelle scolaire-FFA pour les benjamins-minimes	p5
Le devenir du Jeune Juge scolaire en cadet	p6
Contacts Commission Régionale des Jeunes (CRJ)	p7



Juillet 2020

La Commission Nationale des Jeunes (CNJ) de la Fédération Française d'Athlétisme a défini un protocole de formation, d'évaluation et de certification des Jeunes Juges.

Il s'agit de donner une dimension éducative à la pratique du jeune athlète et de permettre d'accéder à une culture et une pratique citoyenne de l'athlétisme.

La formation du jeune juge se décline en trois niveaux de formation et de certification : départemental, régional et national.

Ce document a pour objet de permettre la déclinaison dans la Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine du projet fédéral porté par la Commission Nationale des Jeunes.

Il se conjugue également avec le projet fédéral 2018-2024 de rénovation de la formation et de la mise en œuvre de son Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA), avec la mise en place de passerelles au changement de catégorie de minime à cadet.

Ce livret est à la disposition de tous les acteurs régionaux de la formation afin d'y trouver tous les renseignements pratiques dont ils ont besoin. Il ne s'agit pas de refaire, ou de redire, ce qui est déjà exprimé dans les documents de la CNJ ou le site de la FFA ; il vient, en complément, pour faire part des choix qui ont été réalisés par la Commission Régionales des Jeunes, mais aussi pour indiquer les personnes (référents) de la Ligue, et des Comités Départementaux d'Athlétisme, qui s'impliquent dans la mise en œuvre de ce projet éducatif.

A ce titre, ce livret se veut pratique, accessible, pragmatique.

La région Nouvelle-Aquitaine est une région très étendue, composées de 12 départements, et la CRJ a souhaité promouvoir une formation proche des réalités du terrain, individualisée et adaptée.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des personnes de la CRJ LANA qui ont concouru à la réalisation de ce document, au terme de nombreuses réunions, rencontres, échanges.

Je vous invite à le diffuser largement et à vous y reporter régulièrement afin d'entrer dans le parcours permettant le "savoir juger", de s'initier aux responsabilités, mais aussi de partager nos passions, nos émotions, mais aussi nos exigences pour un athlétisme plus accessible, performant, s'appuyant sur des valeurs et une déontologie maîtrisée.

Eric RAUL
Président de la Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine

MODIFICATION EXCEPTIONNELLE POUR LA SAISON 2020

Pour cette saison et suite au confinement et mesures sanitaires:

Suite à la validation par la FFA des jeunes juges des départements 16 et 17, par mesure d'équité, les candidats validés départementaux **avant confinement** pourront passer le JJR aux conditions suivantes:

- Inscription auprès de la référente JJR (Estelle CARTRY) jusqu'au **dimanche 30 août 21h00**.
- La spécialité devra être spécifiée sur le **formulaire d'inscription dédié à cet effet**
- Avoir **participé à l'Equip'Athlé** automnal
- **L'examen théorique**: vendredi 16 octobre envoyé par la CRJ
- **Examen pratique**: samedi 17 octobre, Equip'Athlé régional

 **Seuls les benjamins (U14) et les minimes (U16) peuvent suivre la formation jeune juge!**

Les Comités Départementaux assureront la formation qui sera immédiatement suivie d'un QCM généraliste (fourni par la CRJ).

2 sessions possibles (décembre/avril).

Sur les pratiques terrain, le jeune devra se faire connaître du juge responsable de l'épreuve et fera remplir sa fiche ou livret de suivi par celui-ci.

Conditions de validation pour le JJD: il devra obtenir au moins la moyenne au QCM (note >10) et avoir participé en s'impliquant à au moins 3 compétitions sur 3 spécialités différentes (course, saut, lancer).

Le référent Jeunes Juges Départementaux, après avoir reçu la feuille des 3 pratiques et pris en compte la note d'écrit, transmet à la COT départementale pour enregistrement sur le SI-FFA et en informera la référente Jeunes Juges de la CRJ.

Référents Jeunes Juges départementaux

Comité départemental	Référents Jeunes Juges
16	Philippe CHAPT
17	Alain GOUGUET
19	Christian VILLENEUVE
23	
24	
33	Véronique DELRIEU
40	Colette LANUSSE
47	Nicole LASSIGNARDIE
64	Anne-marie BELLAN
79	Michel COUTAIN
86	Didier ROUSSET
87	Didier SERRU

Seuls les benjamins (U14) et les minimes (U16) peuvent suivre la formation jeune juge!

Les Jeunes Juges Départementaux (JJD) enregistrés dans le SI-FFA devront faire acte de candidature auprès de la référente Jeunes Juges Régionaux en indiquant leur famille de spécialité (courses, starter, chrono électrique, sauts, lancers) **au plus tard le 15 février** de l'année en cours.

La formation sera assurée dans les comités par les formateurs Jeunes Juges, et l'examen théorique par spécialités sera à distance et délocalisé en fonction des candidatures. Deux périodes d'examen écrit peuvent être proposés (Mars/Avril et Novembre/Décembre).

L'examen écrit (N/20) se composera d'un QCM (N/6), d'un tableau de classement ou de caractéristiques d'engins, de course, de haies, (N/7) et d'une question ouverte à rédiger (N/7). Les sujets d'examen seront transmis par la référente JJR à un responsable d'examen en fonction des délocalisations.

L'évaluation pratique certificative (la 4ème) se déroulera lors d'une compétition régionale du calendrier proposé par la CRJ (U14/U16 ou U18/U23 Senior), sous la responsabilité du référent régional (ou personne désignée) et devra être précédée de 3 pratiques formatives. Les référents départementaux et régionaux seront sollicités pour répartir les jeunes en formation dans les jurys. Le candidat devra choisir la compétition certificative sur le calendrier régional d'examen JJ et en informer la responsable régionale.

Dès que le candidat aura effectué sa compétition certificative et obtenu 12/20 (moyenne écrit + pratique), il sera proposé par la référente JJR (après réception de la feuille des pratiques) pour enregistrement sur le SI-FFA.

Si le candidat n'a pas obtenu au moins 10/20 à l'écrit ou 12/20 à la pratique, il sera «ajourné», mais pourra garder le bénéfice de l'épreuve validée (théorie ou pratique).

IMPORTANT: pour toutes les pratiques, les Jeunes Juges doivent bien faire remplir et signer l'imprimé adapté à leur spécialité et niveau et devront le retourner à Estelle CARTRY, référente CRJ, pour permettre la validation du diplôme.

LE DEVENIR DU JEUNE JUGE

Un jeune certifié Jeune Juge Régional qui devient cadet obtient par équivalence la qualification d'**Assistant**, à la condition de suivre la formation du module **Jury: Responsabilité et éthique**.

Un jeune certifié Jeune Juge Fédéral qui devient cadet obtient par équivalence la qualification de **Juge**, à la condition d'avoir validé le module **Jury: Responsabilité et éthique** et le module: «**prise de responsabilité du JJ**» qui sera évalué sur une compétition.

IMPORTANT: le club du Jeune Juge concerné devra avertir la responsable de la COT Régionale de la réalisation de ces modules afin de procéder à la validation de la qualification en tant qu'**Assistant (ou juge)**.

PASSERELLE SCOLAIRE-FFA POUR LES BENJAMINS-MINIMES

Equivalence des diplômes de Jeunes Juges (JJ) scolaires/FFA			
scolaires FFA	Niveau départemental scolaire	Niveau régional scolaire	Niveau national scolaire
	↓	↓	↓
	Equivalences*		Equivalences*
Benjamin	JJ départemental FFA	JJ régional spécialité FFA	
Minime	JJ départemental FFA	JJ régional spécialité FFA	JJ fédéral spécialité FFA
<p>(*) Conditions d'obtention:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier de sa qualification de Jeune Juge scolaire (niveau et spécialité pour les niveaux régional et national) - Etre licencié FFA - Avoir officié dans 2 compétitions FFA - Faire la demande auprès de la CRJ ou CDJ en fonction du niveau concerné 			

Les démarches pour ces catégories doivent être faites auprès de la COT régionale.

Un jeune certifié Jeune Juge Régional Scolaire aura l'équivalence FFA en qualité d'**Assistant**, aux conditions suivantes:

- Justifier de sa qualification de Jeune Juge Scolaire (niveau et spécialité)
- Etre licencié FFA
- Avoir officié dans 2 compétitions FFA
- Suivre la formation du module Jury: Responsabilité et éthique

Un jeune certifié Jeune Juge National Scolaire aura l'équivalence FFA en qualité de **Juge**, aux conditions suivantes:

- Justifier de sa qualification de Jeune Juge Scolaire (niveau et spécialité)
- Etre licencié FFA
- Avoir officié dans 2 compétitions FFA
- Suivre la formation du module Jury: Responsabilité et éthique
- Valider le module « prise de responsabilité du JJ» qui sera évalué sur une compétition

IMPORTANT: Le club du Jeune Juge concerné devra avertir la responsable de la COT Régionale de la réalisation de ces modules afin de procéder à la validation de la qualification en tant qu'Assistant (ou Juge).

Contact général: crj@athlelana.fr

Présidente: Céline BOUET - bouetceline@wanadoo.fr

CTS référent: Thierry VIGNERON - thierry.vigneron33@orange.fr

Référent CRJ: Estelle CARTRY - carestec@free.fr

Responsables COT: Marie-Anne GORICHON-DIAS - athle-oleron@sfr.fr

Philippe CHAPT - philippe.chapt@sfr.fr

Salarié administratif des formations Jury Ligue: Ludovic MARTIN - formation@athlelana.fr